

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC (article L.181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS Francelot relative au projet de création d'un lotissement à Uckange

Une consultation du public est organisée du 5 janvier 2026 au 7 avril 2026 inclus (3 mois), sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS Francelot (pétitionnaire) pour son projet de création d'un lotissement rue de Budange sur le territoire de la commune d'Uckange.

Le projet nécessite une autorisation environnementale relative à la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature « Eau ». Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné monsieur Marc Meneghin, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire.

Deux réunions publiques seront organisées, en présence du commissaire-enquêteur et du pétitionnaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie d'Uckange, le :

- lundi 12 janvier 2026 à 17h30
- mardi 24 mars 2026 à 17h30

Durant la période de consultation, qui se déroulera parallèlement à la phase d'instruction du dossier par les services de l'État, le public pourra :

- prendre connaissance des pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale sur le site internet dédié à cette consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/6996>

En cours de consultation, seront versés au dossier les avis réglementairement requis, dont l'avis de l'agence régionale de santé (ARS), du conseil municipal de la commune d'Uckange et l'avis de la communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération, ainsi que les informations complémentaires et réponses éventuelles du pétitionnaire et les observations et propositions du public. Ces documents seront publiés sur le site internet dédié à la consultation par le commissaire enquêteur.

- formuler ses observations et propositions :

- sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6996> ou à l'adresse dédiée au dépôt des contributions : consultation-du-public-6996@registre-dematerialise.fr

- par courrier adressé à la préfecture de la Moselle, 9 place Jean-Marie Rausch, 57034 Metz cedex 1, en apposant sur l'enveloppe la mention « à l'attention du BEPE : consultation du public-autorisation environnementale d'un lotissement à Uckange ».
- directement auprès du commissaire-enquêteur lors des deux réunions publiques

Le dossier en format papier pourra également être consulté, sur prise de rendez-vous au préalable par courriel à : pref-enquetes-publiques@moselle.gouv.fr, dès l'ouverture de la consultation du public, et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation, auprès du préfet de la Moselle, bureau des enquêtes publiques et de l'environnement – place Jean-Marie Rausch – 57034 Metz cedex 1, aux heures d'ouverture de la préfecture.

Toute information relative au projet peut être obtenue auprès de M. Jean-Philippe Conti, directeur régional de la société SAS Francelot : Zac Ecoparc Norroy le Venneur - contact : jconti@francelot.com - tél : 03 83 51 87 87

Toute personne pourra prendre connaissance, sur le site internet dédié à la consultation, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Moselle statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation. La décision sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, après avis éventuel du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).